

TARIF FAMILLE ou INDIVIDUEL

Code Client / Famille

--	--	--	--	--	--

ENFANT(S)

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

■ En adhérant au prélèvement automatique, vous certifiez avoir lu et accepté les conditions générales de vente stipulées au verso.

■ Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire.

■ Je m'abonne à partir du mois de : _____

Demande à effectuer avant le 15 du mois en cours, pour obtention de l'abonnement le mois suivant.



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

► Agrafez le RIB sur cette partie.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

ETABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

COMPTE A DEBITER

CODES		N° de compte	Clé R.I.B.
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CTS
BP 2 - 67035 STRASBOURG Cedex 2

PRÉLÈVEMENT : le 5 de chaque mois, jusqu'au 5 juin de l'année scolaire concernée.

Les informations contenues dans la présente demande seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
301 809

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CTS
BP 2 - 67035 STRASBOURG Cedex 2

COMPTE A DEBITER

CODES		N° de compte	Clé R.I.B.
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE COMPLÈTE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER à compléter obligatoirement

ETABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

Date : _____

Signature obligatoire du titulaire du compte :

DEMANDE D'ABONNEMENT CITY PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

TARIF FAMILLE ou INDIVIDUEL

Code Client / Famille

--	--	--	--	--	--

ENFANT(S)

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

M. M^{lle} NOM _____ PRENOM _____ NÉ(E) LE _____

■ En adhérant au prélèvement automatique, vous certifiez avoir lu et accepté les conditions générales de vente stipulées au verso.

■ Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) obligatoire.

■ Je m'abonne à partir du mois de : _____

Demande à effectuer avant le 15 du mois en cours, pour obtention de l'abonnement le mois suivant.



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

► Agrafez le RIB sur cette partie.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

ETABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

COMpte A DEBITER

CODES		N° de compte	Clé R.I.B.
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CTS
BP 2 - 67035 STRASBOURG Cedex 2

PRÉLÈVEMENT : le 5 de chaque mois, jusqu'au 5 juin de l'année scolaire concernée.

Les informations contenues dans la présente demande seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
301 809

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CTS
BP 2 - 67035 STRASBOURG Cedex 2

COMpte A DEBITER

CODES		N° de compte	Clé R.I.B.
Etablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE COMPLÈTE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER à compléter obligatoirement

ETABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

Date : _____

Signature obligatoire
du titulaire du compte :

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU SYSTEME DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE CITY TARIF FAMILLE OU INDIVIDUEL

GENERALITES

L'abonnement par prélèvement automatique est un abonnement annuel soit Plein Tarif, soit Tarif Réduit, soit Tarif Famille valable pour un nombre illimité de voyages à effectuer entre le 1^{er} du mois de la date de création et le 30 juin de l'année scolaire concernée.

Il est valable à l'intérieur du périmètre des transports urbains de la CTS (Communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg ainsi que Kehl).

L'abonnement est chargé sur une carte BADGEO avec photo.

La carte est personnelle et ne peut être utilisée que par son titulaire.

La carte doit être validée avant chaque montée dans le tram et à chaque montée dans le bus. Elle doit être présentée en cas de contrôle.

ADHESION

La demande d'adhésion au système de prélèvement automatique doit être faite avant le 15 du mois, auprès d'une boutique CTS. Le client s'engage à payer son abonnement annuel par prélèvement automatique jusqu'au 30 juin de l'année scolaire concernée.

PAIEMENT DU MONTANT DE L'ABONNEMENT

Le paiement du montant de l'abonnement se fera par prélèvement automatique sur le compte de l'abonné, le 5 du mois. En cas d'impayé, la CTS se réserve le droit d'interrompre temporairement ou définitivement l'abonnement par prélèvement automatique.

Le montant mensuel prélevé peut être modifié en cours d'abonnement si la CTS met en œuvre une hausse des tarifs des abonnements, décidée par l'autorité organisatrice des transports.

CHANGEMENT DE TARIF

En cas de changement de situation tarifaire (obtention d'un tarif différent), la demande est à effectuer avant le 20 du mois auprès de nos boutiques (sur présentation des justificatifs demandés).

Le prélèvement automatique sera ainsi modifié dès le mois suivant.

Au-delà de cette date, la modification sera appliquée dès le 2^e mois suivant.

Le changement de tarif ne peut en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement rétroactif.

CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE OU D'ADRESSE

L'abonné s'engage à fournir au moment de l'adhésion un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postale) ainsi qu'une autorisation de prélèvement.

En cas de changement de compte bancaire :

Un nouveau RIB ou RIP ainsi qu'une nouvelle autorisation de prélèvement dûment complétée devront être obligatoirement fournis à la CTS. Si les modifications nous parviennent avant le 20 du mois, elles prennent effet à la date de prélèvement suivant. Sinon, elles sont prises en compte pour le prélèvement du 2^e mois suivant. L'abonné doit donc prendre ses dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le règlement des mensualités.

En cas de changement d'adresse : L'abonné devra communiquer sa nouvelle adresse à la CTS.

RESILIATION DE L'ABONNEMENT

La résiliation entraîne l'interruption de l'abonnement. Elle doit être effectuée en boutique avant le 20 du mois pour prendre effet le mois suivant. Passé cette date, le mois suivant sera prélevé.

La résiliation du Tarif Famille est définitive sur toute l'année scolaire en cours. Pas de remise en place du Tarif Famille dans une même année scolaire.